

Belfort, le 06/09/2023

**Direction Départementale  
des Territoires**

Madame le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé en date du 22 juin 2023 par la Communauté de Communes des Vosges du Sud

**Consolidation du pont d'accès à la CCVS au 26 bis grande rue à Etueffont**  
**par la Communauté de Commune des Vosges du Sud**

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par subdélégation  
Le chef du Service Eau, Environnement et Forêt

  
Stéphane LAUCHER

PJ : dossier.  
copie du courrier d'accord sur le dossier.

**Monsieur Alain FESSLER**  
**Maire de la commune de ETUEFFONT**  
**1 Rue de Rougemont**  
**90170 ETUEFFONT**